

qu'elles ne le seroient point, & que je demandois seulement l'exécution de ce qui avoit été signé les 8. & 10. Septembre; & pour plus grand éclaircissement enco e, je prends la liberté de joindre ici à Votre Altesse Sérénissime la copie de la Lettre que j'écris à M. de Zastrow. Ainsi, Monsieur, comme Votre Altesse Sérénissime me marque positivement dans sa Lettre ses regrets, sur ce que la résolution du desarmement de ses troupes a mis le seul empêchement à leur retour dans leur patrie; & que ce seul obstacle étant levé par la parole d'honneur que j'en donne à Votre Altesse Sérénissime, rien ne doit plus arrêter l'accomplissement de l'acte, avec les conditions qui doivent conduire à une liaison encore plus intime de Votre Altesse Sérénissime avec le Roi mon Maître. Elle m'a paru le désirer vivement; & comme l'élevation de l'ame d'un aussi grand Prince que Votre Altesse Sérénissime ne peut jamais être démentie, je vois avec la plus grande satisfaction, les heureux commencemens d'une union si avantageuse; & j'ai lieu de croire que les troupes de Hesse, déjà acheminées vers leur Pays, & qui ne se sont écartées de la route que par une infraction à laquelle Votre Altesse Sérénissime n'avoit point de part, vont reprendre le même chemin par ses ordres, & que je serai à même de pouvoir donner des preuves à Votre Altesse Sérénissime de tout le zèle que j'ai pour son service, & du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

*N<sup>o</sup>. IX. Copie de la Lettre de M. le Maréchal de Richelieu à M. de Zastrow.*

*De Brunswick le 9. Novembre 1757.*

Monsieur, l'honneur dirigeant toutes les loix de la guerre, les Nations les moins civilisées ont observé dans tous les tems les Capitulations militaires comme une chose sacrée; il n'y en a jamais eu de plus solennelle que les articles que j'ai signés les 8. & 10. Septembre avec Son Altesse Royale M. le Duc de Cumberland.

Sa Majesté Danoise ayant offert de les garantir, le Roi mon Maître a cru qu'avant de signer l'acte d'accep-